



## Discours de Monsieur le Maire Hommage à Samuel PATY

Madame la Sénatrice, Marta de Cidrac,

Monsieur le Député, Aurélien Rousseau,

Mesdames et Messieurs les représentants des autorités civiles et militaires,

Chers élus,

Chers Conflanais,

Mesdames, Messieurs,

Il y a quatre ans, à quelques pas de là où nous sommes rassemblés ce jour, un défenseur de la liberté d'expression était assassiné par un terroriste islamiste pour avoir exercé son métier d'enseignant, pour avoir osé enseigner la liberté de penser.

C'était le 16 octobre 2020.

Après de longs mois marqués par les privations de libertés engendrées par la crise sanitaire et son confinement, la vie reprenait son cours et chacun se rappelait l'importance de la liberté de penser, de dire, d'aller et venir, d'échanger, tout simplement de vivre. Samuel PATY était l'un des défenseurs de ces petites libertés dont nous oublions parfois la valeur.

Son assassinat raisonne pour la très grande majorité d'entre nous comme un traumatisme, toutes générations confondues, comme une atteinte à la liberté, comme une attaque contre chacun d'entre nous, contre notre société tout entière, contre les valeurs de notre République, contre nos droits fondamentaux.

4 ans après, il est important de nous rassembler, de nous parler, de nous recueillir.

Si les désirs des obscurantistes sont de nous faire céder à la terreur et de nous diviser, notre devoir est au contraire de répondre par l'unité, par la fermeté et par la fidélité aux valeurs qui nous rassemblent. La liberté d'expression, c'est le droit de dire, de penser, de dessiner, de critiquer, sans craindre pour sa vie. C'est le droit également de se voir critiquer en échange et d'accepter cette critique. C'est le fondement même de notre vivre-ensemble, le socle sur lequel reposent nos institutions et notre société.

Aujourd'hui, comme chaque année, nous sommes réunis à Conflans-Sainte-Honorine, Place de la Liberté, pour rendre hommage à Samuel Paty, un Français parmi tant d'autres dont le nom résonne désormais comme un symbole de la liberté d'expression, cette liberté fondamentale qui est au cœur de notre République. Cette liberté fondamentale qu'il a exercée et transmise et que nous devons défendre sans relâche.

Samuel Paty était bien plus qu'un enseignant. Il était un éducateur, un passeur de savoir, un guide pour les générations futures. Il avait choisi d'exercer un métier noble, celui de transmettre les valeurs de notre République, de former des esprits libres et éclairés, capables de réfléchir par eux-mêmes et d'affronter le monde avec courage et discernement.

Samuel Paty incarnait les valeurs de notre République. Par son enseignement, il cherchait à éveiller l'esprit critique de ses élèves. Il leur montrait l'importance du débat d'idées, du respect mutuel, de la tolérance.

La liberté d'expression qui lui était si chère est et doit rester le pilier de la société démocratique dans laquelle nous vivons et dans laquelle nous souhaitons élever nos enfants. Elle permet l'échange d'idées, la remise en question, le progrès.

Sans elle, point de créativité, d'innovation ou d'émancipation. C'est par le dialogue et la confrontation pacifique des opinions que nous grandissons collectivement.

Cependant, cette liberté si précieuse est fragile. Elle est chaque jour testée, contestée, affrontée. Elle fait face à des menaces constantes, qu'elles viennent de l'obscurantisme, de l'intolérance ou de la peur. Le drame qui a coûté la vie à Samuel Paty nous rappelle que nous devons rester vigilants et unis pour la préserver. Elle est notre passé, notre présent et notre avenir.

En honorant la mémoire de Samuel Paty, nous réaffirmons notre attachement indéfectible à la liberté d'expression. Nous réaffirmons que l'école de la République continuera de transmettre ces valeurs, que chaque enseignant continuera d'instruire avec rigueur et respect, que chaque élève continuera d'apprendre, de questionner, de douter, de grandir.

Samuel Paty est devenu un symbole, malgré lui, de ce combat pour la liberté. Mais il n'est pas qu'un symbole. Il était aussi un homme, un père, un collègue, un ami. Nous devons honorer sa mémoire en protégeant ce pour quoi il a donné sa vie : une société libre, éclairée, où chacun peut s'exprimer librement, où le savoir est une arme contre l'ignorance et la haine.

Envers Samuel Paty, nous avons un devoir de mémoire, mais aussi un devoir d'action. Celui de continuer à défendre la liberté d'expression, celui de valoriser le travail de nos enseignants et de les protéger, celui de faire vivre la République jusque dans les endroits les plus reculés de notre territoire. C'est ainsi que nous serons dignes de son sacrifice.

Je veux m'adresser aux enseignants, aux professeurs du collège du Bois d'Aulne en particulier. Je sais que vous vous efforcez au quotidien de perpétuer la mémoire de Samuel Paty et des valeurs qu'il incarne auprès de vos élèves. Je tiens à vous exprimer ici ma reconnaissance.

A ce titre, j'ai l'honneur d'annoncer ici à celles et ceux qui n'auraient pas encore eu l'information que nous avons engagé les démarches pour renommer le Collège du Bois d'Aulne en Collège Samuel Paty. Après un vote favorable en conseil d'administrations puis l'approbation du conseil municipal à qui j'ai souhaité rapidement soumettre la question, c'est désormais le Conseil Départemental des Yvelines qui se prononcera lors de sa séance du 18 octobre 2024. J'ai bon espoir que le Département se prononce favorablement et que Conflans-Sainte-Honorine puisse fièrement afficher le nom de l'un de ses professeurs, défenseur de la liberté d'expression, assassiné pour avoir accompli son devoir d'enseignant.

Dans les prochaines semaines, se tiendra le procès des personnes ayant participé à l'assassinat de Samuel Paty. Dans ce cadre, eu égard au traumatisme vécu par les habitants de la Ville de Conflans-Sainte-Honorine, j'ai mandaté un avocat afin que la Ville puisse se constituer partie civile.

Merci à tous pour votre présence aujourd'hui.

VIVE CONFLANS-SAINTE-HONORINE !

VIVE LA RÉPUBLIQUE !

VIVE LA FRANCE !